

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle du conseil, de l'arrondissement de Chicoutimi, 201, rue Racine Est, le 1^{er} octobre 2018.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 19 h 09, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 4 septembre 2018

3.2 Séance extraordinaire du conseil municipal du 10 septembre 2018

4. COMMISSIONS PERMANENTES

4.1 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Procès-verbal du 23 août 2018

4.2 Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 18 septembre 2018

4.3 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – procès-verbal du 6 juin 2018

4.4 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – procès-verbal du 18 septembre 2018

5. AVIS DE MOTION

5.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-152 et ARP-154)

5.1.1 Avis de motion

5.1.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement

5.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 39430, rue Victoria à La Baie) (ARS-1160)

5.2.1 Avis de motion

5.2.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement

5.3 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-41 constituant un comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay (ARS-1156)

- 5.4** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles
- 5.5** Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2018-35 ayant pour objet de fixer les tarifs d'électricité chargés aux usagers du service de l'électricité de la Ville de Saguenay et abroger le règlement numéro VS-R-2017-42

6. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

- 6.1** Règlement numéro VS-RU-2018-116 modifiant le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay et ayant pour objet d'intégrer des cotes de protection officielles sur le pourtour du Lac Kénogami et d'établir la ligne des hautes eaux et la zone inondable de la rivière Chicoutimi et de la rivière aux sables (17104-01-009)
- 6.2** Règlement numéro VS-RU-2018-117 pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement (17104-01-009)
 - 6.2.1** Consultation publique
 - 6.2.2** Adoption du règlement
- 6.3** Règlement numéro VS-RU-2018-118 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-149 et ARP-151)
 - 6.3.1** Consultation publique
 - 6.3.2** Adoption du règlement
- 6.4** Règlement numéro VS-RU-2018-119 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 19070 et 19094 rue du Jasmin, Jonquière (ARS-1146) et zones 42820 et 6590, route du Petit-Parc, La Baie (ARS-1139))
 - 6.4.1** Consultation publique
 - 6.4.2** Adoption du règlement
- 6.5** Règlement numéro VS-R-2018-120 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-39 intérieur du conseil de Ville de Saguenay
- 6.6** Règlement numéro VS-R-2018-121 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2018-20 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2014-3
- 6.7** Règlement numéro VS-R-2018-122 relatif au traitement des élus municipaux
- 6.8** Règlement numéro VS-R-2018-123 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-87 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

- 6.9** Règlement numéro VS-R-2018-124 modifiant le règlement numéro VS-R-2007-49 relatif à la paix et au bon ordre sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 6.10** Règlement numéro VS-R-2018-125 constituant le corps de police de la Ville de Saguenay
- 6.11** Règlement numéro VS-R-2018-112 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-9 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils
- 6.12** Règlement numéro VS-R-2018-126 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles
- 6.13** Règlement numéro VS-R-2018-127 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie (20254-04-001-004)
- 6.14** Règlement numéro VS-R-2018-128 modifiant le règlement numéro VS-R-2016-169 ayant pour objet de créer un programme d'aide financière pour la construction et la rénovation durable (20116-14-005)
- 6.15** Règlement numéro VS-R-2018-129 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-98 concernant l'adoption du programme Rénovation Québec-Saguenay
- 6.16** Règlement numéro VS-R-2018-130 ayant pour objet de décréter un emprunt de 3 804 000 \$ en vue de participer au fonds de subvention pour l'application du programme rénovation Québec-Saguenay 2018-2019
- 6.17** Règlement numéro VS-R-2018-131 ayant pour objet de décréter l'acquisition de l'immeuble constitué des lots 5 133 815, 5 591 556 et une partie du lot 5 542 081 du cadastre du Québec pour la construction d'un centre multisport et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 407 000 \$
- 6.18** Règlement numéro VS-R-2018-132 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la construction d'un centre multisport (soccer intérieur) et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 924 000 \$

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 7.1** Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt
 - 7.1.1** Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois d'août 2018
 - 7.1.2** Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- 7.2** Liste des paiements au 2 août 2018

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

7.3 Décret des travaux – Règlement d’emprunt

7.3.1 Règlement VS-R-2018-13

7.3.2 Règlement VS-R-2018-13

7.4 Cautionnements

7.4.1 Camping de Jonquière inc.

7.5 Demande d’autorisation à la CPTAQ :

7.5.1 Ville de Saguenay – Club La Bernache inc.

7.5.2 Gazon Savard

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 5 novembre 2018 dans la salle des délibérations de l’arrondissement de Chicoutimi au 201, rue Racine Est, à 19h.

9. PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 27 septembre 2018.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2018-444

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Julie Dufour

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR:

Une période de questions a été tenue.

M. Marc Pettersen prend son siège dans la salle au cours de cette période.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

VS-CM-2018-445

Proposé par Brigitte Bergeron

Appuyé par Michel Tremblay

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 septembre 2018 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec les modifications suivantes :

Point 4.7.1 : REMPLACER au 2^e paragraphe le mot « CONSIÉRANT » par « CONSIDÉRANT »

Point 7.11 : REMPLACER « Marie-Hélène » par « Marie-Élaine »

Adoptée à l'unanimité.

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

VS-CM-2018-446

Proposé par Éric Simard

Appuyé par Julie Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2018 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMMISSIONS PERMANENTES

4.1 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE – PROCÈS-VERBAL DU 23 AOÛT 2018

VS-CM-2018-447

Proposé par Jonathan Tremblay

Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 23 août 2018 par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME– PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

**4.2.1 AMENDEMENT - SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
RÉSIDENCE CHICOUTIMI – LOT : 2 689 937,
BOULEVARD TALBOT, CHICOUTIMI – ARS-1155
(ID-13045) (VS-CCU-2018-38)**

VS-CM-2018-448

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que l'entreprise Société en commandite Résidence Chicoutimi, 2400, boulevard Daniel-Johnson, Laval (Québec), H7T 3A4, sollicite une modification au plan d'urbanisme afin de permettre des usages commerciaux et de services avec la résidence collective prévue sur la propriété située au 720, boulevard Talbot, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le projet est situé dans l'unité de planification correspondant à la Cité du savoir et de la santé et dans une affectation services en bordure du boulevard Talbot;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme permet les résidences de haute densité, les résidences collectives et certaines activités commerciales et de services dans l'affectation services;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme indique dans certaines affectations sur le territoire que la réglementation pourra autoriser des usages commerciaux et de services dans les bâtiments de haute densité et les résidences collectives;

CONSIDÉRANT que la demande permettra de fournir des services en harmonie avec la vocation de l'immeuble et de l'environnement;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE MODIFIER le plan d'urbanisme en identifiant dans l'affectation « services » de l'unité de planification 78-P que la réglementation pourra autoriser des usages commerciaux et de services dans les bâtiments de haute densité et les résidences collectives.

ET QUE l'arrondissement de Chicoutimi traduira les catégories d'usages à être autorisées dans les bâtiments de haute densité et les résidences collectives et le mode de gestion de ces usages.

Adoptée à l'unanimité.

**4.2.2 AMENDEMENT - 9200-5735 QUÉBEC INC. YVES
BEAUPRÉ – 1233 À 1235, RUE VICTORIA, LA BAIE –
ARS-1160 (ID-13104) (VS-CAGU-2018-39)
VS-CM-2018-449**

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT la demande présentée par 9200-5735 Québec inc. Yves Beaupré, 1773, rue Saint-Pierre, La Baie (Québec), G7B 3T3 visant à permettre une affectation de basse et moyenne densité sur la propriété sise au 1233 à 1235, rue Victoria, La Baie;

CONSIDÉRANT qu'un objectif du plan d'urbanisme est de reconnaître et délimiter les secteurs de moyenne et haute densité existants dans la trame urbaine;

CONSIDÉRANT que la propriété et le secteur sont dans la continuité du centre-ville de La Baie;

CONSIDÉRANT que le site peut s'insérer dans un environnement de basse ou moyenne densité;

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

CONSIDÉRANT que l'ancienne ville de La Baie permettait la moyenne densité dans le secteur;

CONSIDÉRANT la présence de bâtiments résidentiels avec trois logements dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance d'une affectation de basse et moyenne densité sur la rue Victoria cadre avec la planification;

À CES CAUSES, il est résolu:

D'ACCEPTER la demande présentée par présentée par 9200-5735 Québec inc. Yves Beaupré, 1773, rue Saint-Pierre, La Baie, visant à permettre une affectation de basse et moyenne densité sur la propriété sise au 1233 à 1235, rue Victoria, La Baie;

QUE le plan d'urbanisme devra être modifié de manière à donner une affectation de basse et moyenne densité à une partie de la rue Victoria et de la rue Saint-Pierre dans l'unité de planification 127-R;

ET QUE le règlement de zonage devra être modifié de manière à permettre des usages résidentiels comprenant 3 logements.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE L'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DU 6 JUN 2018

VS-CM-2018-450

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Julie Dufour

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 6 juin 2018 par la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE L'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

4.4.1 MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME POUR LE DÉVELOPPEMENT PARC INDUSTRIAL- PORTUAIRE DE GRANDE-ANSE – USINE BLACKROCK ET AUTRES PROJETS (VS-CAGU- 2018-25)

VS-CM-2018-451

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un plan d'aménagement d'ensemble présenté par Investissements Port-Saguenay, 6600, chemin du Quai-Marcel-Dionne, La Baie (Québec) G7B 3N9, visant à autoriser l'usage les classes d'usages (C4F) Entrepreneur de la construction ou du bâtiment sans activités de

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

vente de biens ou de produits, (C4G) Transport, camionnage et entrepôts, (I2) Industries légères. (I3) Industries lourdes, (P1A) Parcs, terrains de jeux et espaces, naturels et (p3B) Production des services publics et les activités connexes dans la zone 71774 pour le projet usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et ferrovanadium et les projets futurs dans le parc industriel de Grande-Anse;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble VS-R-2012-8 et doit respecter, en plus des critères généraux, les critères particuliers de la catégorie A14;

CONSIDÉRANT que l'article 56 du règlement concernant les Plans d'aménagement d'ensemble VS-R-2012-8 de la Ville de Saguenay stipule que les usages applicables à un plan d'aménagement d'ensemble, pour la zone 71774, comprennent les usages suivants :

- 1-Les industries légères ;
- 2-Les industries lourdes ;
- 3-Les entrepreneurs sans service à la clientèle.

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et ferrovanadium dans le parc industriel de Grande-Anse touche la zone 71774;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté fait partie de la classe d'usage (I3) Industries lourdes;

CONSIDÉRANT que l'usage s'intègre aux usages existants environnants;

CONSIDÉRANT que Port Saguenay possède les terrains dans la zone 71774;

CONSIDÉRANT que le développement futur du site;

CONSIDÉRANT que des ajustements règlementaires sont nécessaires pour l'implantation de ce type d'usine;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'autorisation d'un plan d'aménagement d'ensemble présenté par Investissements Port-Saguenay, 6600, chemin du Quai-Marcel-Dionne, La Baie (Québec) G7B 3N9, visant à autoriser l'usage les classes d'usages (C4F) Entrepreneur de la construction ou du bâtiment sans activités de vente de biens ou de produits, (C4G) Transport, camionnage et entrepôts, (I2) Industries légères. (I3) Industries lourdes, (P1A) Parcs, terrains de jeux et espaces, naturels et (p3B) Production des services publics et les activités connexes dans la zone 71774 pour le projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et ferrovanadium et les projets futurs dans le parc industriel de Grande-Anse;

ET QUE les membres de la commission recommandent l'adoption du règlement.

Adoptée à l'unanimité.

4.4.2 AMENDEMENT POUR LE CENTRE MULTISPORT (SOCCER DÔME) (VS-CAGU-2018-26)

VS-CM-2018-452

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par la Division des propriétés de la Ville de Saguenay visant à permettre la construction d'un Centre sportif multisport intérieur sur le lot 5 133 815 du

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

cadastre du Québec, situé sur la rue Gallichan, arrondissement Jonquière ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire implanter un Centre multisport intérieur situé sur le lot 5 133 815 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le site désigné a fait l'objet d'une analyse de plusieurs critères de localisation;

CONDISÉRANT que la Ville de Saguenay procédera à l'achat du terrain appartenant à la CITÉ DES ACHATS DE JONQUIÈRE INC., 4974 rue Lionel-Groulx Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT que le site fait partie d'une affectation commerciale et de services régionaux;

CONSIDÉRANT que l'orientation du secteur est de maintenir et de renforcer les activités à rayonnement régional et les commerces de grandes surfaces;

CONSIDÉRANT que le Centre multisport intérieur constitue un équipement sportif de grande surface à vocation régionale ;

À CES CAUSES, il est résolu

D'ACCEPTER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par la Division des propriétés de la Ville de Saguenay visant à permettre la construction d'un Centre sportif multisport intérieur sur le lot 5 133 815 du cadastre du Québec situé sur la rue Gallichan, arrondissement Jonquière ;

QUE le plan et les règlements d'urbanisme devront être modifiés pour permettre la classe d'usages « Établissements culturels, sportifs et communautaires » dans l'affectation. Permettre l'usage spécifique 7222 Centre sportif multidisciplinaire (couvert) dans la zone 61640 et établir les normes de zonage et de lotissement nécessaires au projet.

ET QUE le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme entamera les procédures de modification de la réglementation lorsque la vente du terrain sera confirmée.

Adoptée à l'unanimité.

4.4.3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (VS-CACU- 2018-27)

VS-CM-2018-453

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT que le règlement constituant le comité consultatif agricole indique que la durée du mandat des membres non permanents (3 producteurs agricoles au sens de la Loi sur les producteurs) est d'une durée de deux ans avec renouvellement n'excédant pas un autre mandat de deux ans.

CONSIDÉRANT que l'Union des producteurs agricoles (UPA) souhaite que la ville prolonge la durée du mandat des membres non permanents (3 producteurs agricoles) et abroge la disposition concernant le renouvellement du mandat (1 seul renouvellement). Il est difficile pour l'UPA d'identifier des producteurs intéressés tous les deux ans. De plus, certains membres du comité souhaitent poursuivre le mandat au-delà de 4 ans.

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

CONSIDÉRANT que le projet de modification du règlement numéro VS-2002-41 constituant un comité consultatif agricole touche l'article 3.1.2 concernant les membres non permanents du comité.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro VS-2002-41 constituant un comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la constitution d'un comité est obligatoire pour aviser le conseil sur certains sujets relatifs à la zone agricole permanente ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte un règlement modifiant le règlement numéro VS-2002-41 constituant un comité consultatif agricole de manière à indiquer que:

- Les membres non permanents (3 producteurs agricoles au sens de la Loi sur les producteurs) sont proposés par l'UPA régional et nommés par le conseil, par résolution.
- La durée du mandat est d'une durée de 4 ans renouvelable sur résolution du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION

5.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-152 ET ARP-154)

5.1.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Éric Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-152 et ARP-154).

5.1.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT VS-CM-2018-454

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-152 et ARP-154), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LA PLAN D'URBANISME (ZONE 39430, RUE VICTORIA À LA BAIE) (ARS-1160)

5.2.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Éric Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 39430, rue Victoria à La Baie) (ARS-1160).

5.2.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2018-455

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 39430, rue Victoria à La Baie) (ARS-1160), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2002-41 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARS-1156)

La conseillère Brigitte Bergeron donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-41 constituant un comité consultatif agricole de la Ville de Saguenay (ARS-1156);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-56 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

Le conseiller Raynald Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2016-56 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.5 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-35 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉS AUX USAGERS DU SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2017-42

Le conseiller Jean-Marc Crevier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2018-35 ayant pour objet de fixer les tarifs d'électricité chargés aux usagers du service de l'électricité de la Ville de Saguenay et abroger le règlement numéro VS-R-2017-42;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

6. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2011-29 ADOPTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY ET AYANT POUR OBJET D'INTÉGRER DES COTES DE PROTECTION OFFICIELLES SUR LE POURTOUR DU LAC KÉNOGAMI ET D'ÉTABLIR LA LIGNE DES HAUTES EAUX ET LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE CHICOUTIMI ET DE LA RIVIÈRE AUX SABLES (17104-01-009)

VS-CM-2018-456

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique tel que requis par la loi;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay et ayant pour objet d'intégrer des cotes de protection officielles sur le

pourtour du Lac Kénogami et d'établir la ligne des hautes eaux et la zone inondable de la rivière Chicoutimi et de la rivière aux sables (17104-01-009), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-116 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

QUE la Ville de Saguenay demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur la conformité du règlement;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-117 POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (17104-01-009)

6.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Neron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement (17104-01-009).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement et mentionne la tenue de la consultation publique.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2018-457

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Julie Dufour

QUE le règlement pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement (17104-01-009), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-117 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-118 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-149 ET ARP-151)

6.3.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Neron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-149 et ARP-151).

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement et mentionne la tenue de la consultation publique.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2018-458

Proposé par Jean-Marc Crevier

Appuyé par Marc Pettersen

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-149 et ARP-151), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-118 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-119 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 19070 ET 19094 RUE DU JASMIN, JONQUIÈRE (ARS-1146) ET ZONES 42820 ET 6590, ROUTE DU PETIT-PARC, LA BAIE (ARS-1139))

6.4.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Neron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 19070 et 19094 rue du Jasmin, Jonquière (ARS-1146) et zones 42820 et 6590, route du Petit-Parc, La Baie (ARS-1139)).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement et mentionne la tenue de la consultation publique.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2018-459

Proposé par Jean-Marc Crevier

Appuyé par Marc Pettersen

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 19070 et 19094 rue du Jasmin, Jonquière (ARS-1146) et zones 42820 et 6590, route du Petit-Parc, La Baie (ARS-1139)), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-119 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.5 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-120 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2002-
39 INTÉRIEUR DU CONSEIL DE VILLE DE SAGUENAY**

VS-CM-2018-460

Proposé par Josée Néron
Appuyé par Michel Thiffault

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-39 intérieur du conseil de Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-120 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière. Le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion a été modifié afin de remplacer dans le premier paragraphe de l'article 15 le montant «100 00 \$» par «100 000 \$» et d'ajouter aux articles 5 et 15 les mots suivants après le montant de 100 000 \$: «par année financière et/ou totalisant plus de 100 000 \$ pour la durée totale de l'entente» dans la version déposée pour adoption.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.6 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-121 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-
2018-20 CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS
MUNICIPAUX DE VILLE DE SAGUENAY ET D'ABROGER
LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-3**

VS-CM-2018-461

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Éric Simard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2018-20 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2014-3, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-121 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.7 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-122 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

VS-CM-2018-462

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le règlement relatif au traitement des élus municipaux, soit adopté

comme règlement numéro VS-R-2018-122 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière. Le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion a été modifié afin d'enlever l'article 8 «ALLOCATION DE TRANSITION», de modifier le titre en enlevant «et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes» ainsi que de renuméroter les articles 9 à 11 comme étant 8 à 10 dans la version déposée pour adoption.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité, incluant le vote positif de madame la Mairesse.

**6.8 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-123 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-
2012-87 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

VS-CM-2018-463

Proposé par Brigitte Bergeron
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-87 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-123 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.9 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-124 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2007-49 RELATIF À LA PAIX
ET AU BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
DE SAGUENAY**

VS-CM-2018-464

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2007-49 relatif à la paix et au bon ordre sur le territoire de la Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-124 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.10 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-125 CONSTITUANT LE
CORPS DE POLICE DE LA VILLE DE SAGUENAY**

VS-CM-2018-465

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Carl Dufour

QUE le règlement constituant le corps de police de la Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-125 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.11 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-112 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R- 2007-9 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VEHICULES-OUTILS

VS-CM-2018-466

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Michel Potvin

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-9 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-112 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière avec la modification suivante :

- MODIFIER l'article 2 afin d'y ajouter : « et prendra effet le 1^{er} janvier 2019. »

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.12 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-126 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R- 2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

VS-CM-2018-467

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Éric Simard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-126 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.13 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-127 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-
2014-73 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME
DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES DE
CHICOUTIMI ET DE LA BAIE (20254-04-001-004)**

VS-CM-2018-468

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Marc Pettersen

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie (20254-04-001-004), soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-127 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.14 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-128 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-169 AYANT POUR
OBJET DE CRÉER UN PROGRAMME D'AIDE
FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION ET LA
RÉNOVATION DURABLE (20116-14-005)**

VS-CM-2018-469

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2016-169 ayant pour objet de créer un programme d'aide financière pour la construction et la rénovation durable (20116-14-005), soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-128 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.15 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-129 AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-
2017-98 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME
RÉNOVATION QUÉBEC-SAGUENAY**

VS-CM-2018-470

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Michel Thiffault

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-

2017-98 concernant l'adoption du programme Rénovation Québec-Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-129 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.16 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-130 AYANT POUR
OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 3 804 000 \$ EN
VUE DE PARTICIPER AU FONDS DE SUBVENTION POUR
L'APPLICATION DU PROGRAMME RÉNOVATION
QUÉBEC-SAGUENAY 2018-2019**

VS-CM-2018-471

Proposé par Simon-Olivier Côté

Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de décréter un emprunt de 3 804 000 \$ en vue de participer au fonds de subvention pour l'application du programme rénovation Québec-Saguenay 2018-2019, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-130 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.17 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-131 AYANT POUR
OBJET DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE
CONSTITUÉ DES LOTS 5 133 815, 5 591 556 ET UNE PARTIE
DU LOT 5 542 081 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR LA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORT ET
D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU
D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 407 000 \$**

VS-CM-2018-472

Proposé par Julie Dufour

Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de l'immeuble constitué des lots 5 133 815, 5 591 556 et une partie du lot 5 542 081 du cadastre du Québec pour la construction d'un centre multisport et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 407 000 \$, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-131 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**6.18 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-132 AYANT POUR
OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN
CENTRE MULTISPORT (SOCCER INTÉRIEUR) ET
D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU
D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 924 000 \$**

VS-CM-2018-473

Proposé par Michel Thiffault

Appuyé par Marc Pettersen

QUE le règlement ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la construction d'un centre multisport (soccer intérieur) et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 924 000 \$, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-132 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière.

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

**7.1 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE –
DÉPÔT;**

**7.1.1 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT
UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU
COURS DU MOIS D'AOÛT 2018**

VS-CM-2018-474

Proposé par Marc Bouchard

Appuyé par Éric Simard

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} au 31 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**7.1.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT
UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET CONCLUS
AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE
DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER**

VS-CM-2018-475

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Martin Harvey

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

Monsieur Jonathan Tremblay, conseiller municipal, déclare la nature général de son intérêt dans le dossier suivant et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 LISTE DES PAIEMENTS DU 2 AOÛT 2018

VS-CM-2018-476

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Éric Simard

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

CONSIDÉRANT l'analyse par la commission des finances de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 15 juin au 2 août 2018;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements, pour la période du 15 juin au 2 août 2018 au montant de 42 161 420,85 \$.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 DÉCRET DES TRAVAUX – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

7.3.1 RÈGLEMENT VS-R-2018-13

VS-CM-2018-477

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2018-13 est une des sources de financement identifiée pour voir à la réalisation de ces travaux.

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser ces travaux afin d'assurer un service adéquat aux citoyens.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète au règlement d'emprunt VS-R-2018-13 les travaux suivants :

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Description	Montant
Bouclage d'aqueduc et réfection d'égout rue Lafontaine, arrondissement de Chicoutimi.	180 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.3.2 RÈGLEMENT VS-R-2018-13

VS-CM-2018-478

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt VS-R-2018-13 est la principale source de financement pour voir à la réalisation de cette acquisition.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète la dépense suivante au règlement d'emprunt VS-R-2018-13.

Description	Montant
Acquisition du lot 3 344 435 du cadastre du Québec (842-846 rue Bagot, arrondissement de La Baie).	100 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.4 CAUTIONNEMENTS

7.4.1 CAMPING DE JONQUIÈRE INC.

VS-CM-2018-479

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Julie Dufour

QUE la Ville de Saguenay accepte de renouveler le cautionnement d'une marge de crédit en faveur du Camping de Jonquière inc. d'un montant maximal de 99 000 \$, valide jusqu'au 31 octobre 2019;

ET QUE la trésorière ou en cas d'absence l'assistant-trésorier, soit autorisé à signer l'acte de cautionnement et tout autre document pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ :

7.5.1 VILLE DE SAGUENAY – CLUB LA BERNACHE INC.

VS-CM-2018-480

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay sollicite une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la location d'un terrain à des fins sportives en faveur du « Club La Bernache inc. », sur une partie du lot 4 549 900 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 13,6 ha, située en front du chemin Saint-Benoît et de l'autoroute 70, dans l'arrondissement de Jonquière;

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

CONSIDÉRANT que le terrain à l'étude a déjà été utilisé par la municipalité comme site de dépôt sec et qu'il n'est pas utilisé depuis;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autre espace disponible à l'extérieur de la zone agricole permanente pour l'aménagement d'un champ de tir au pigeon d'argile;

CONSIDÉRANT que la demande n'a pas d'impact sur les activités agricoles du secteur;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que la demande est située dans la zone agricole permanente;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de la Ville de Saguenay et du « Club La Bernache inc. » qui sollicite une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la location d'un terrain à des fins sportives en faveur du « Club La Bernache inc. », sur une partie du lot 4 549 900 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 13,6 ha, située en front du chemin Saint-Benoît et de l'autoroute 70, dans l'arrondissement de Jonquière.

Adoptée à l'unanimité.

7.5.2 GAZON SAVARD

VS-CM-2018-481

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que Monsieur Langis Savard, sollicite pour l'entreprise Gazon Savard, 3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation et le lotissement d'un terrain d'une superficie d'environ 42 163,3 mètres carrés correspondant à une partie du lot 4 417 299 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 4 417 299 concernée par la demande est contiguë aux propriétés de l'entreprise Gazon Savard;

CONSIDÉRANT qu'en plus de créer une continuité des lots appartenant à l'entreprise Gazon Savard, l'acquisition permettra un accès plus facile et rapide à ses propriétés;

CONSIDÉRANT que la demande est située dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'ajout d'usage non agricole;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Monsieur Langis Savard qui sollicite pour l'entreprise Gazon Savard, 3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi une autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation et le lotissement d'un terrain d'une superficie d'environ 42 163,3 mètres carrés

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

correspondants à une partie du lot 4 417 299 au cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

8. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 5 novembre 2018 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Chicoutimi au 201, rue Racine Est, à 19h.

9. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 20 h 23 à 20 h 27.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue de 20 h 27 à 21 h 12.

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

VS-CM-2018-482

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Brigitte Bergeron

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 21 h 12.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 5 novembre 2018.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sh